

L'Écho de la Diablée



La lettre d'information de la commune de Réallon

Numéro 9 – Décembre 2007

Le Mot du Maire

L'année 2007 vient de s'achever, une année de fin de mandature dont il convient de mettre en lumière quelques éléments marquants :

Il est à souligner une prise de conscience mondiale et sans précédent, quant à la nécessité de protéger notre environnement au niveau de la planète, notamment en luttant contre son réchauffement. La mondialisation de l'économie s'est poursuivie activement, laissant apparaître la nécessité d'aller vers plus de démocratie, de justice et de solidarité.

En Europe, 2007 a vu la relance du processus de l'élargissement de l'Union Européenne à 27 pays au travers du traité ratifié le 12 Décembre à Lisbonne. En France, 2007 est marquée par le renouvellement de l'Assemblée Nationale mais aussi par l'arrivée à la présidence de République de Nicolas Sarkozy, dont nous attendons tous une forte implication pour le rayonnement de la France en Europe et dans le Monde mais aussi une amélioration significative de la situation économique et financière de notre pays dans un contexte d'évolution rapide de notre société.

Au cours de ce dernier semestre, l'activité développée par votre équipe municipale a été plus que soutenue.

Dans le domaine du tourisme, nous avons travaillé à l'élaboration de deux programmes de développement : l'un en association avec les stations des Orres et de Crévoux visant à contractualiser avec les pouvoirs publics pour nous aider à financer les investissements indispensables durant les prochaines années sur la Station. L'autre visant à repenser les activités nordiques et autres en fond de vallée et tout particulièrement aux Gourniers.

Au niveau de l'environnement, le Plan d'indexation en Z (PIZ) des risques naturels est entré en application. Le projet de station d'épuration au Chef-Lieu a bien avancé. L'étude sur le Réallon afin de mieux protéger des crues les lieux habités, se met en place.

Dans le cadre des compétences du SMICTOM, le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge de Pralong a été adjudgé de même que la construction d'un nouveau centre d'enfouissement des déchets ultimes.

Au niveau de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été arrêté début Décembre par le Conseil

Municipal. Nous avons opté pour un développement équilibré, centré sur les activités agricoles, pastorales, touristiques et culturelles tout en portant beaucoup d'attention à la préservation de notre richesse : un environnement de qualité. La restructuration du hameau des Méans, une opération particulièrement délicate est en plein chantier marquée par un comportement formidablement bienveillant et citoyen de la population, ce qui mérite d'être souligné.

En agriculture, la pré-étude d'aménagement foncier sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général est en cours et sera rendue prochainement. Elle vise à vérifier la faisabilité d'un remembrement partiel avec à l'esprit la réalisation de travaux connexes.

Aux Rousses, l'acquisition de la propriété « Couret » est achevée et la partie voûtée est en cours de revente pour y installer une jeune famille.

C'est donc une mandature qui se termine sur une activité débordante et qui aura été marquée par de nombreuses réalisations. Ainsi notre commune aura poursuivi sa revitalisation, confirmée ces dernières années par l'évolution plus que significative de sa population.

Comme je vous l'ai annoncé dès 2004, après 37 années consécutives de fonctions électives au service de notre commune et de notre département, je ne serai pas candidat aux prochaines élections municipales. Je tiens à remercier chaleureusement et du fond du cœur mes coéquipiers élus dans les différentes mandatures, les personnels de la mairie, les associations ainsi que toutes mes concitoyennes et concitoyens qui, durant cette longue période n'ont cessé de me renouveler leur confiance. Une page se tourne et je souhaite beaucoup de succès à la nouvelle équipe municipale.

Enfin, l'équipe municipale sortante s'associe à moi pour vous adresser tous nos vœux de santé, de prospérité et de bonheur. ■

Adrien GLEIZE

Maire de Réallon

Président de la Fédération Départementale
d'Electrification des Hautes-Alpes

Sommaire

L'ACTION COMMUNALE

Urbanisme	2
Travaux et patrimoine	2
Tourisme	3
Environnement / Cadre de vie	5
Sport / Social / Education	6
Agriculture, forêt et pastoralisme	6

ACTIVITÉ PUBLIQUE ET L'INTERCOMMUNALITÉ 7

ETAT CIVIL 8

DIVERS 8

L'action communale

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le projet du PLU a été voté à l'unanimité des membres présents par le conseil municipal en date du 7 décembre 2007. La concertation publique, période d'une durée de 3 mois durant laquelle les personnes publiques associées, à savoir : les chambres consulaires, les communes limitrophes, la communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon, le Parc National des Ecrins, la Préfecture et les services de l'Etat associés, le Conseil Général et le Conseil Régional, émettent leurs avis sur le Plan, est en cours. Elle sera suivie de l'enquête publique. À l'ouverture de l'enquête publique le dossier complet du projet de révision sera consultable en mairie. Vous en serez informé par voie d'affichage. ■

Acquisition foncière

Récemment, la commune a décidé d'intégrer une parcelle sise aux Rousses dans le domaine communal usant de la procédure de biens vacants et sans maître par souci de mise en sécurité du site, cette parcelle accueillant une ruine en état de « dangerosité extrême ».

A cet effet, une procédure d'acquisition de ce bien a été engagée, cette parcelle pouvant légalement être intégrée dans le domaine communal courant février 2008. Il est prévu de céder en l'état la partie Sud-Est du bâtiment à laquelle sera ajoutée la parcelle communale limitrophe au sud pour une surface totale de 240 m² pour un montant de 60 000 €. L'objectif est d'accueillir une jeune famille comme résident permanent sur la commune. La partie mitoyenne Sud-Est sera démolie en vue de y réaliser une voie communale et de résoudre au mieux les problèmes de parking dans le secteur. Enfin, la partie restante au Nord-Est sera mise en vente. ■

Travaux et Patrimoine

Achèvement des travaux sur la base de Loisirs de l'Isclé

La dernière tranche des travaux de remise en état de la Base de Loisirs de l'Isclé concernant le revêtement des voies d'accès et le réengazonnement sera effectuée au printemps. L'Office National des Forêts est maître d'œuvre de l'opération. Une consultation des entreprises sera opérée prochainement. ■

Désenclavement et travaux coordonnés aux Méans

Une première tranche des travaux de désenclavement du hameau des Méans a été engagée sous forme de travaux en régie par l'équipe municipale.

Du matériel adapté a été loué en complément du tractopelle municipal. Rappelons que ces travaux ont pu être lancés dès l'automne grâce à la maîtrise foncière en collaboration avec les propriétaires.

Parallèlement, les travaux coordonnés au hameau des Méans ont débuté à l'Automne. Confiés à l'entreprise INEO, ces travaux ont pour objectifs à la fois la mise en souterrain des réseaux secs (réseau moyenne tension, France Telecom et éclairage public) dont la maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Embrunais et la Fédération d'Electrification des Hautes-Alpes et la réfection du réseau d'eau potable, dont la maîtrise d'ouvrage est quant à elle assurée directement par la commune, avec la DDAF comme maître d'œuvre.

Arrêtés momentanément durant la période hivernale, ces travaux reprendront en mars. ■



Déclassement des chemins communaux

En séance ordinaire du 7 Décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé le déclassement de chemins ou partie de chemins communaux inutilisés par les usagers et inadaptés aux besoins actuels en terme d'optimisation et d'amélioration qualitative des accès. Le hameau des Ollieux, le lieudit « Les Bélias », le hameau du Villard, le hameau des Méans, le hameau des Rousses et la Zone d'Aménagement Concertée de Pra Prunier sont concernés par ce déclassement. ■

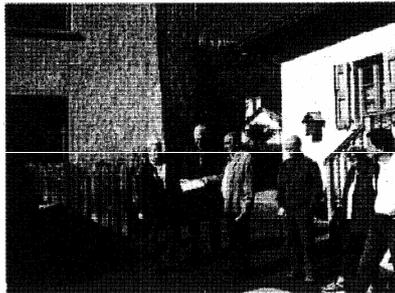
Restauration du Fort de Réallon

Après la consultation lancée dans le cadre des travaux de mise en sécurité et de reconstitution du fort de Réallon, une procédure de consultation a été lancée afin de procéder au recrutement du maître d'œuvre. Sylvestre GARIN, architecte du Patrimoine, a été retenu pour un montant global de 25.830 euros. Le Club du Vieux Manoir, association nationale placée sous le haut patronage et l'agrément des Ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, de l'Environnement et de l'Education, participe également avec ses nombreux bénévoles à ce projet. Ils ont déjà pu intervenir durant le mois de septembre dernier afin d'effectuer des repérages archéologiques et des relevés ainsi que quelques maçonneries de stabilisation sur les vestiges du mur de Courtine. Plusieurs réunions et sorties sur le terrain ont permis d'avancer tant du côté de l'amenée d'eau, du partenariat à mettre en place entre le Club du Vieux Manoir et l'Architecte ou pour dégager une vision d'ensemble relative à l'aménagement du plateau du Fort. ■

L'action communale



Avant



Après

Inauguration du Four banal des Rousses

Le samedi 27 octobre 2007, vous avez été nombreux à vous retrouver au hameau des Rousses pour répondre à l'invitation de la Municipalité pour l'inauguration du bâtiment abritant au 1^{er} étage un logement social et le four banal au rez-de-chaussée.

C'est en présence des représentants de la Fondation du patrimoine, de l'architecte du patrimoine, M. GARIIN et du Parc National des Ecrins qu'a été retracé l'historique de cette réhabilitation. Cette restauration a été engagée par souci de préservation du patrimoine dans les caractéristiques de l'habitat ancien.

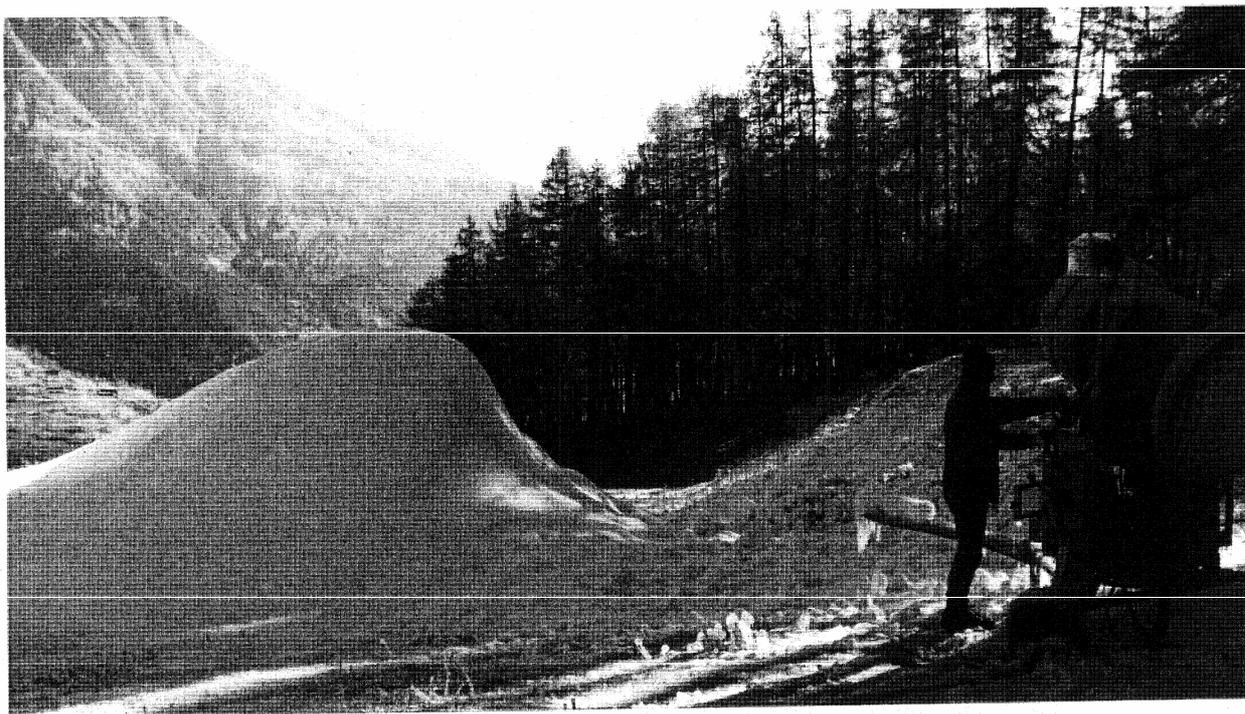
Le montant total des travaux est de l'ordre de 247 000 €, la commune ayant reçu des subventions du Conseil Régional (54 000 €), du Conseil Général (35 000 €) et du Parc National des Ecrins (16 000 € pour le four). S'ajoute la Fondation du Patrimoine (à hauteur de 13 000 €) qui a accordé la subvention à la commune grâce à une action de souscription de proximité. Le chèque a été remis officiellement lors de l'inauguration. ■

Tourisme

Une saison d'hiver 2007/2008

sous de très bon auspices

Comme c'est souvent le cas lorsque l'enneigement est bon, ce sont les plus petites stations qui réalisent les meilleurs débuts de saison. Ainsi, la Régie Communale des remontées mécaniques enregistre un très bon début de saison avec une augmentation de 12 % par rapport au chiffre d'affaire de la saison 2005/2006, saison de référence, à la même période. Plusieurs épisodes neigeux en début de saison, ont permis l'ouverture de la totalité du domaine skiable attirant fortement la clientèle locale durant ce mois de Janvier. Pour le Conseil Municipal et le responsable du Service des Remontées Mécaniques, « il faut se féliciter de l'attractivité de notre station lorsque les conditions d'enneigement sont bonnes sans oublier de continuer à diminuer le risque d'exploitation lié à cet aléas d'année en année. Cela passe non seulement par le confortement en neige de culture mais aussi par des



L'action communale



travaux de piste afin de fiabiliser leur ouverture lors des conditions de faible enneigement. Il faut rechercher un équilibre entre ces deux axes de travail afin d'aménager de façon durable cet outil. 3 canons basse pression sont venus cette année s'ajouter au réseau actuel sur le bas du domaine skiable ».

Pour l'heure, souhaitons que les vacances de Février, pour lesquels on annonce un taux d'occupation important, soient toutes aussi fructueuses pour notre régie comme pour tous les socioprofessionnels de la commune.

A noter, cette saison, l'arrivée, à titre permanent de Brigitte Bernard au sein du service des remontées mécaniques. Employée depuis de nombreuses saisons aux caisses des remontées mécaniques, elle est chargée de la régie d'encaissement des recettes, du service des caisses et de la relation clientèle. ■

Notre panorama mis en valeur

Une Webcam panoramique a été installée en début de saison hivernale en haut du domaine skiable. Placée en haut d'un poteau de 5 mètres, cette caméra rotative à 360° capture une vidéo d'une minute toutes les heures, au format 320x240, laquelle est ensuite envoyée par technologie GSM sur le site internet de la Station. Vallons des Aiguilles, Barle, crête de Reyna, château fort, Col de Rocheméane, Croix de Colly, torrent de la Pisse, Pied Brun, Mont Guillaume, puis le Mont Orel non loin de Crévoux, Parpaillon, Pouzenc, Morgon et enfin la plus belle du département sur le lac de Serre-Ponçon, cette outil permet également aux skieurs de vérifier l'état d'enneigement de notre domaine skiable depuis le haut. Pour le directeur du service des remontées mécaniques, il s'agit là d'une « vraie valeur ajoutée en terme de communication. Internet est à la fois un moyen de découverte de notre commune mais aussi un bon moyen d'information en temps réel sur les conditions météorologiques, l'état de l'enneigement ou encore la fréquentation du domaine skiable ». Le passage à la technologie de liaison haut dé-

bit est par ailleurs à l'étude afin d'augmenter la définition de l'image (en 640x480) et de proposer aux internautes de nouvelles fonctionnalités comme le pilotage en temps réel de la caméra, le zoom (18 fois) ou bien encore la capture d'images haute résolution. Retrouvez cette webcam sur le site des remontées mécaniques : WWW.REALLON-SKI.COM. ■

Schéma de développement durable et solidaire : la définition d'un espace valléen de « l'Embrunais Serre-Ponçon »

Dans le cadre du programme d'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du Sud mis en place par la région Provence Alpes Côte d'Azur, les communes de Crévoux, Réallon et les Orres, toutes trois candidates à ce programme, ont entamé un rapprochement en vue d'élaborer une politique commune de développement à l'échelle de l'espace valléen de « l'Embrunais Serre-Ponçon ». Le PAYS SUD Serre-Ponçon/Ubaye/Durance compétent en matière d'ingénierie touristique assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude de positionnement touristique durable et d'orientation stratégique de cet espace valléen. La diversification et la complémentarité de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire, les déplacements entre les sites ou encore la promotion de cet espace valléen devraient être au cœur de cette étude, laquelle aboutira à des préconisations d'ensemble et une optimisation des investissements des communes concernées en matière de tourisme.

Au fond de vallée, la Région PACA interviendra également par l'intermédiaire de son programme d'aménagement durable et solidaire des « espaces nordiques » auquel a postulé la Commune, au programme d'aménagement de la Porte d'Entrée Méridionale du Parc National des Ecrins. Les réflexions seront bien évidemment intégrées dans un programme de développement en cours d'élaboration et touchant à tous les secteurs d'activité de la commune : agriculture, environnement, ...etc. ■

L'action communale

Station

• Redressement judiciaire de Réallon Ecrins Immobilier

Par jugement en date du 21 Décembre 2007, le Tribunal de Commerce de Gap a prononcé la cession totale de la SARL REALLON ECRINS IMMOBILIER au profit de la société ECRINS SERRE-PONCON RESIDENCE. Rappelons que la société REALLON ECRINS IMMOBILIER, gestionnaire de résidences de tourisme sur la station de Pra Prunier faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Maître Gillibert, administrateur judiciaire nommé auprès de ce même tribunal, a indiqué qu'aux termes du bilan économique et social, aucun plan de redressement ne pouvait être proposé et que seule la cession permettait de maintenir l'activité et de sauver les emplois.

Rappelons également que le Conseil Municipal, saisi durant le mois de Juillet des difficultés financières rencontrées par la société REALLON ECRINS IMMOBILIER, avait décidé, par délibération en séance du 20 Septembre 2007, la rétrocession de terrains supplémentaires à la société S.A.T.R. (Société d'Aménagement Touristique de Réallon) afin de libérer du foncier permettant à la société R.E.I., également commercialisatrice de terrains pour la S.A.T.R. de se refinancer par la rétribution versée dans le cadre de la vente de terrains réalisée.

Le Conseil Municipal a toutefois conditionné cette rétrocession au renforcement préalable des différents équipements publics tels que définis dans la convention d'aménagement de la ZAC ainsi qu'au transfert et l'aménagement d'un terrain destiné à la réalisation d'un équipement public à usage de parking, la prise en charge et la réalisation de ces travaux étant supportées par ce dernier. ■

• Relations avec l'aménageur

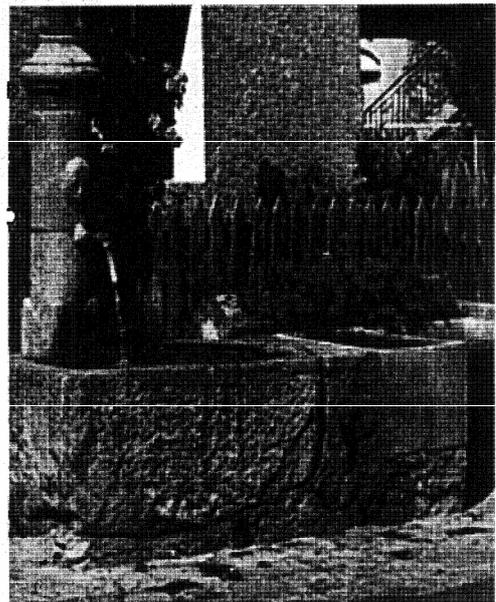
Le 30 janvier 2008, une rencontre entre représentants du Conseil Général, de l'Aménageur et de la commune s'est tenue au Conseil Général pour une démarche de conciliation entre aménageur et commune en ce qui concerne les différends relatifs à la réalisation de la Z.A.C. de Pra Prunier.

Un programme de travail a été soumis aux deux acteurs de la station (commune et aménageur), qui ont accepté que le cabinet mandaté par le Conseil Général le mette en œuvre dès mars 2008. ■

Environnement/Cadre de vie

L'eau, une ressource à préserver

L'eau étant une ressource en partie renouvelable, il est nécessaire de la protéger de l'impact des activités humaines puisque la pollution porte atteinte à sa capacité d'autoépuration.



La protection des captages constitue donc une nécessité pour assurer la sauvegarde de la qualité des eaux distribuées aux usagers, une qualité en conformité avec les dispositions du Code de la santé publique.

Prévue par le décret-loi du 30 octobre 1935, l'instauration de périmètres de protection concerne tous les points de prélèvement (captages des eaux souterraines ou des eaux superficielles) et les ouvrages qui ne bénéficient pas de protections naturelles.

La circulaire du 15 février 1993 du Ministère de l'environnement précise les cas où la mise en place de périmètres de protection s'impose et demande aux préfets de département de dresser la liste des points de prélèvements qui paraissent relever du domaine d'application de la loi.

Ces périmètres sont définis réglementairement autour des points de prélèvement après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique (D.U.P.)

Les périmètres visant à protéger les captages des dégradations sont au nombre de trois :

Le périmètre de protection immédiat : il vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée et correspond à la parcelle où est implanté l'ouvrage. Il est acquis par le propriétaire du captage et doit être clôturé. Toute activité y est interdite.

Le périmètre de protection rapprochée : il a pour but de protéger le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Sa surface est déterminée par les caractéristiques de l'aquifère. Les activités pouvant nuire à la qualité des eaux sont interdites.

Le périmètre de protection éloignée : ce dernier périmètre n'a pas de caractère obligatoire. Sa superficie est très variable et correspond à la zone d'alimentation du point d'eau. Les activités peuvent être réglementées compte tenu de la nature des terrains et de l'éloignement du point de prélèvement. ■

L'action communale

La commune de Réallon a engagé une procédure de mise en conformité des captages de Cuncuny (hameau des Gourniers), des Fouents (hameau du Villard), de Saint-Joseph (Chef-lieu), des Courons (hameau des Méans) et du forage de Pra Prunier (station). Cette procédure fera donc l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique afin d'autoriser les prélèvements d'eau, d'acquiescer les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate et grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle. Au terme des études hydrogéologiques préliminaires effectuées sous le contrôle de la DDASS, des préconisations ont été émises visant au maintien de certains captages tout en réfléchissant aux possibilités de maillage des réseaux du Villard et du Chef-lieu afin de déconnecter le captage de Saint-Joseph, et de rechercher de nouvelles sources pour alimenter le hameau des Méans et la station.

L'eau, enjeu de territoire

Le 12 Juillet dernier s'est tenue à la mairie une réunion publique afin de définir la position à tenir et les actions à mener quant aux conclusions du rapport de l'étude hydrogéologique lancée par la commune de Savines le lac dans le cadre de la protection de son captage d'eau potable situé au quartier « le Laccas » sur la commune de Réallon.

Rappelons que les mesures préconisées dans ce rapport interdisent toute construction nouvelle ou réhabilitation de l'existant sur des secteurs déjà urbanisés ou ouverts à la construction, neutralisant ainsi toute activité économique au fond de vallée, porte d'entrée du Parc National des Ecrins.

Il a donc été demandé, lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 23 Juillet 2007, d'une part, que la commune de Savines le lac procède à la recherche d'autres ressources en eau potable moins pénalisante pour la commune de Réallon, d'autre part qu'en cas d'instauration d'un périmètre de protection de captage au profit de la commune de Savines le Lac, Mr le Préfet des Hautes-Alpes intervienne afin que ce périmètre soit concilié avec les intérêts de la commune de Réallon. Conjointement, une pétition a été signée par les habitants des Gourniers en s'associant à la position prise par le Conseil Municipal.

Une réunion de travail entre les 2 communes et les différentes administrations concernées s'est tenue en Préfecture le Jeudi 8 Novembre 2007 sous l'autorité de Monsieur Le Préfet. Il a été établi, après concertation, qu'il était nécessaire de calculer avec plus de précision les contraintes préconisées par l'hydrogéologue, de procéder à la recherche de ressources en eau alternatives à ce projet, enfin de préciser financièrement les différentes variantes envisagées.

A noter qu'en l'état, la protection de ce captage ne devrait pas se répercuter sur le projet d'urbanisation du fond de vallée (projet limité et réfléchi) tel que présenté dans le projet de Plan Local d'Urbanisme. ■

Sports/Social/Education

Adhésion au CNAS pour le personnel de la mairie

Le personnel municipal peut, à compter du 1er Janvier 2008, bénéficier des prestations proposées par le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Cet organisme a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. ■

L'Ecole des Rousses : éducation à l'environnement

Les enfants de CM1 et CM2 de l'école de Réallon-Saint-Apollinaire ont travaillé sur un projet de protection de l'environnement en partenariat avec la station de ski de Réallon. En effet, sur demande du directeur des remontées mécaniques, les enfants ont réfléchi à la customisation de 4 poubelles qui vont être installées sur le domaine skiable à la fin du mois de février. Ils ont décidé de peindre les lattes de bois qui entourent les poubelles à la manière de Juan Miro. Les couleurs vives et le style abstrait leur ont semblé bien convenir au projet. Sur le couvercle, ils écriront un petit message de leur création, destiné à faire réfléchir chacun, au quotidien, comme dans ses loisirs, aux conséquences de nos habitudes de vie sur notre environnement.

Ainsi, les usagers des pistes pourront lire sur les couvercles des poubelles, dans lesquelles, espérons-le, ils jetteront leurs déchets :

Conjugaison à méditer :

Je jette

Tu tries

Il recycle

Nous consommons

Vous consommez

Ils consomment

Agriculture, forêt et pastoralisme

Commission communale d'aménagement foncier

Lors de la séance ordinaire du 7 Décembre 2007, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier référente et délibératrice dans les procédures d'aménagement foncier. Le Maire étant membre d'office de la Commission, les membres élus sont : titulaires : M. GLEIZE Adrien, Maire et M. GLEIZE Antoine, Conseiller Municipal. Suppléants : M. MARSEILLE Patrice, Conseiller Municipal et M. PEYRON Serge, Conseiller Muni-

L'action communale

cipal. Propriétaires de biens fonciers, titulaires : M. PEYRON Roger, Mme CHARLIER DE CHILLY Nicole et M. PEYRON Régis. Suppléants : M PEYRON Bernard et M. GUERINI Laurent. Rappelons que la commune a sollicité le Conseil Général pour réaliser une pré-étude d'aménagement foncier en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, l'ADASEA (Association d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) en vue

d'améliorer la structure foncière des exploitations agricoles existantes et envisager de nouvelles installations. Il reviendra ensuite à cette commission de présenter au Conseil Général le projet d'aménagement foncier de la commune lequel sera soumis comme le Plan Local d'Urbanisme, à enquête publique. Après consultation des personnes associées, il appartiendra au Conseil Général, par délibération, d'ordonner ou non les opérations envisagées et d'en délimiter précisément le périmètre. ■

Activité publique et intercommunalité

Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance

Départements : Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence

Nombre de Communautés de Communes : 4

Nombre de Communes : 31

Commune la plus peuplée : Embrun

Population : 18 993 habitants

Superficie : 1 569 km²

Pays transfrontalier : Oui avec l'Italie

Type de structure : association loi 1901

Président : Roger Masse, Maire de La Bréole

Le Pays SUD Serre-Ponçon Ubaye Durance

Issus de la loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire de 1999, dite loi Voynet, les Pays remplissent aujourd'hui pleinement leur fonction de territoire de Projet, à l'image de notre Pays S.U.D., Serre-Ponçon Ubaye Durance. Rendre le Pays SUD plus accessible, développer un sentiment d'appartenance, renforcer les coopérations et la solidarité, offrir à la population du Pays SUD des conditions de vie de qualité, assurer le développement de notre culture, construire une économie équilibrée créatrice de richesses nouvelles ou encore garantir la compétitivité de notre tourisme tels sont les objectifs de notre Pays SUD.

Des objectifs qui se concrétisent :

Depuis l'été 2007, le Pays SUD met à disposition des 4 Communautés de Communes et des 31 communes un outil moderne de gestion du territoire : le Système d'Information Géographique SIG. Disponible dans notre mairie, ce logiciel répertorie l'ensemble du plan parcellaire et cadastral de la commune sur informatique permettant ainsi aux contribuables réallonnais un agrément et un gain de temps pour la consultation tout en permettant la conservation de nos planches cadastrales.

Actuellement, le Pays SUD développe également, sur Internet, un espace de coopération pour l'ensemble des communes et communautés de son territoire lequel servira également de source d'information pour les habitants et les populations touristiques. 31 multisites correspondant aux 31 communes sont en cours d'élaboration proposant au terme du projet, harmonisation et cohérence de notre territoire sur « la toile ».

Le Pays SUD développe aussi le label « Bistrot de Pays », lieu d'accueil et de services aux populations locales et touristiques, dont un de nos commerces, situé au hameau des Gourniers, « Chez Riton » fait parti. Enfin, le Pays SUD est maître d'ouvrage pour le Schéma d'Aménagement Durable et Solidaire de notre Espace Valléen de l'Embrunais Serre-Ponçon.

Une vraie intercommunalité de projets. ■

Parc National des Ecrins

La loi n° 2006-436 du 14 Avril 2006 a modifié la réglementation des Parc Nationaux notamment en transformant l'appellation « zone centrale » en « cœur de parc » et l'appellation « zone périphérique » en « zone d'adhésion ». La logique de libre adhésion est justement le cœur de la réforme. Elle crée les conditions nécessaires au partenariat en faveur de la mise place d'une politique de développement durable dans une zone qui correspond au contour des communes ayant effectivement adhéré à la charte du parc national.

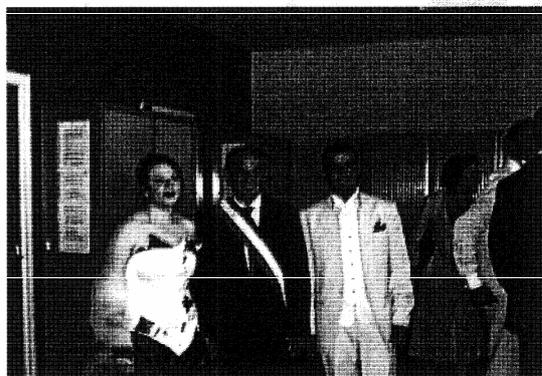
L'adhésion d'une commune à la charte du parc national permet de bénéficier du label « Parc national » et implique un engagement des parties contractantes, qui doit se traduire par la mise en oeuvre des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable définies par la charte. Des conventions d'application pourront être signées entre l'établissement public du parc national et chaque collectivité territoriale adhérente pour faciliter le bon exercice de la charte sur certaines thématiques particulières.

De plus, les établissements publics des parcs nationaux se voient reconnaître une légitimité à intervenir dans le conseil et l'ingénierie pour impulser des politiques exemplaires et soutenir l'action des communes. Ces communes et leurs groupements concernés pourront également bénéficier de participations financières aux projets.

La Commune de Réallon devrait solliciter prochainement le concours du Parc National des Ecrins en vue de conforter le développement du fond de vallée comme Porte d'Entrée Méridionale du Parc National des Ecrins. ■

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à...



Mlle **BRUN Virginie** et M. **PEYRON Thierry**
le 7 juillet 2007.

Décès

Toutes nos condoléances aux familles de :

Louis PEYRON,

ancien conseiller municipal, décédé le 23 septembre 2007
à REALLON

Suzanne ISNARD, décédée le 8 novembre 2007 à GAP

Jérémi PEYRON, ancien Maire, décédé le 4 décembre 2007
à EMBRUN

Information pratique

Commerçants ambulants sur la commune

Boulangers

M. Pascal HERNANDEZ – Tél. : **04.92.44.37.54**
Les lundis, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche.

Mme FAURE GIGNOUX – Tél. : **04.92.44.30.00**
Les mardi et samedi.

Boucher

Pierre CRAMPE – **06.70.01.92.78**
Le mercredi.

Epicier

Gérald – **06.07.57.25.46**
Le jeudi.

Office De Tourisme Intercommunal du Savinois

Serre-Ponçon

Point accueil de Réallon Station : **04.92.44.25.67**

CIMETIÈRE COMMUNAL

COLUMBARIUM

Un columbarium comprenant 7 emplacements pouvant accueillir 2 à 3 urnes chacun, suivant leur dimension, et un Jardin du souvenir ont été réalisés dans le cimetière jouxtant l'église de REALLON afin de répondre à une demande de plus en plus importante.

Le règlement du cimetière existant a été modifié afin d'y intégrer ces deux dernières réalisations.

Un exemplaire de ce règlement sera prochainement adressé à tous les concessionnaires de caveaux sur la commune.

Vous pouvez acquérir une concession de case de columbarium au prix de 700 € la case de 3 urnes pour une durée de 30 ans. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à la mairie. ■

Un Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) sur la commune

L'agent technique, Sylvain MARSEILLE, a récemment été assermenté A.S.V.P. suite à sa nomination dans cette fonction. Il assurera notamment la surveillance concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune. ■

Déneigement / Travaux aux particuliers

Les habitants de la commune peuvent toujours solliciter le service technique municipal pour la réalisation de travaux de déneigement. Le coût du service est fixé à 70 euros par heure pour l'hiver 2007/2008.

Le tarif pour les travaux de terrassement que le service technique communal peut effectuer auprès des particuliers de la commune a été fixé à 70 euros pour l'année 2008. ■

Repas de fin d'année de nos aînés

Cette année, c'est le samedi 8 décembre 2007 que les retraités de la commune étaient invités par la municipalité à partager un repas festif au restaurant « Chez Riton ». Un repas animé par un spectacle mêlant magie, humour, chanson et danse.

Bonne humeur et ambiance conviviale étaient au rendez-vous. ■

Bibliothèque

Tous les mercredis de 15h à 16h le troisième mercredi du mois en dehors des vacances scolaires. Et tous les mercredis de 18h à 19h pendant les vacances scolaires.

Ouverture de la Mairie :

La mairie est ouverte au public le lundi et le vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures

Le vendredi fermeture à 16 heures

Le Maire reçoit le vendredi toute la journée et sur rendez-vous les autres jours.

Directeur de publication : Adrien GLEIZE – Rédaction et conception : commission municipale chargée de la communication ainsi que Cédric ROSSI – Photos : Adrien GLEIZE – Cécile RAINA – Benjamin SAINT DONNAT.

Réalisation : OMNIS 04 92 43 65 04 (EMBRUN)

Impression : LABOURÉ - EMBRUN.